



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 20 avril 2026

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 41	Date convocation : 14/04/2026
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 14/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°070-2026 – Administration générale / Gouvernance S.A.B.V.A.O. – Election des délégués	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 AVR. 2026 Publication : 23 AVR. 2026
---	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	MELON Christophe	X					
	ROSSET Lise	X					
	NEBLE Henri	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	BOUCHERES Jeanne	X					
	MOSCHION Nicole	X					
	LAFON Alain	X					
	TOULMONDE Martine					X	
AMBRUS	LAFOUGERE Christian			X	Pouvoir à TEULLET Daniel		
BAZENS	BICHET Didier	X					
BOURRAN	MONETTA Alain	X					
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique	X					
	MILHOUET Sylvain	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	SERENA Michel	X					
	DE LONGHI Isabelle	X					
	SARTORI Jean-Michel			X	Pouvoir à DELONGHI Isabelle		
FREGIMONT	PALADIN Alain		X		Suppléé par DULIN Pierrick		
GALAPIAN	LEBON George	X					
GRANGES/LOT	MILLIOT Jean-Luc	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LLORCA Jean-Marc	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT SAINTE MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET Jean-Pierre		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
	ARCAS Elisabeth	X			
	COUGET Annie	X			
	DUMAIS Jacques	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	PECOURNEAU Christian	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	RINALDI Laurent	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Suppléé par DEMONIN Catherine	
SAINT-LEON	TRIQUET Vincent	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	THOUEILLE Josiane	X			
SAINT-SALVY	COUZARD Pascal	X			
SAINT-SARDOS	MÉROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE Christophe	X		Arrivée à 17h50-Délib. 048-2026	
Soit, pour cette séance :		42	3		1

A été nommé Secrétaire de séance : Vincent TRIQUET

Délibération n°070-2026 – Administration générale / Gouvernance
S.A.B.V.A.O. – Election des délégués

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en

Préfecture : 23 AVR. 2026

Publication : 23 AVR. 2026

La Communauté de Communes adhérant au Syndicat d'aménagement des bassins versants de l'Avance et de l'Ourbise (S.A.B.V.A.O.), il convient, conformément à l'article 7 de ses statuts relatif à l'administration du syndicat, de désigner ses délégués à ce syndicat.

~~~~~

**Vu** le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L5211-1 et L2121-21,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°153-2025 du 08 décembre 2025 portant définition de l'intérêt communautaire et notamment son article 1.4 « Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (G.E.M.A.P.I.) »,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°30-2019 en date du 14 mars 2019 portant adhésion au Syndicat S.A.B.V.A.O.,

**Vu** les statuts du Syndicat S.A.B.V.A.O., et notamment son article 7,

**Considérant** les modalités de désignation visées par l'article L5211-1 et L2121-21 du C.G.C.T.,

Monsieur le Président précise, qu'en application de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées à l'article L5711-1 du C.G.C.T., dont le Syndicat S.A.B.V.A.O.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

**Ceci exposé,**

Après appel à candidature,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**  
*45 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

- 1. Décide de ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
- 2. Déclare élus** comme délégués de la Communauté de Communes au Syndicat S.A.B.V.A.O.

:

| Titulaires      | Suppléants     |
|-----------------|----------------|
| Alain Maillé    | Eric Seailles  |
| Vincent Triquet | Bernard Sauboi |

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand

